

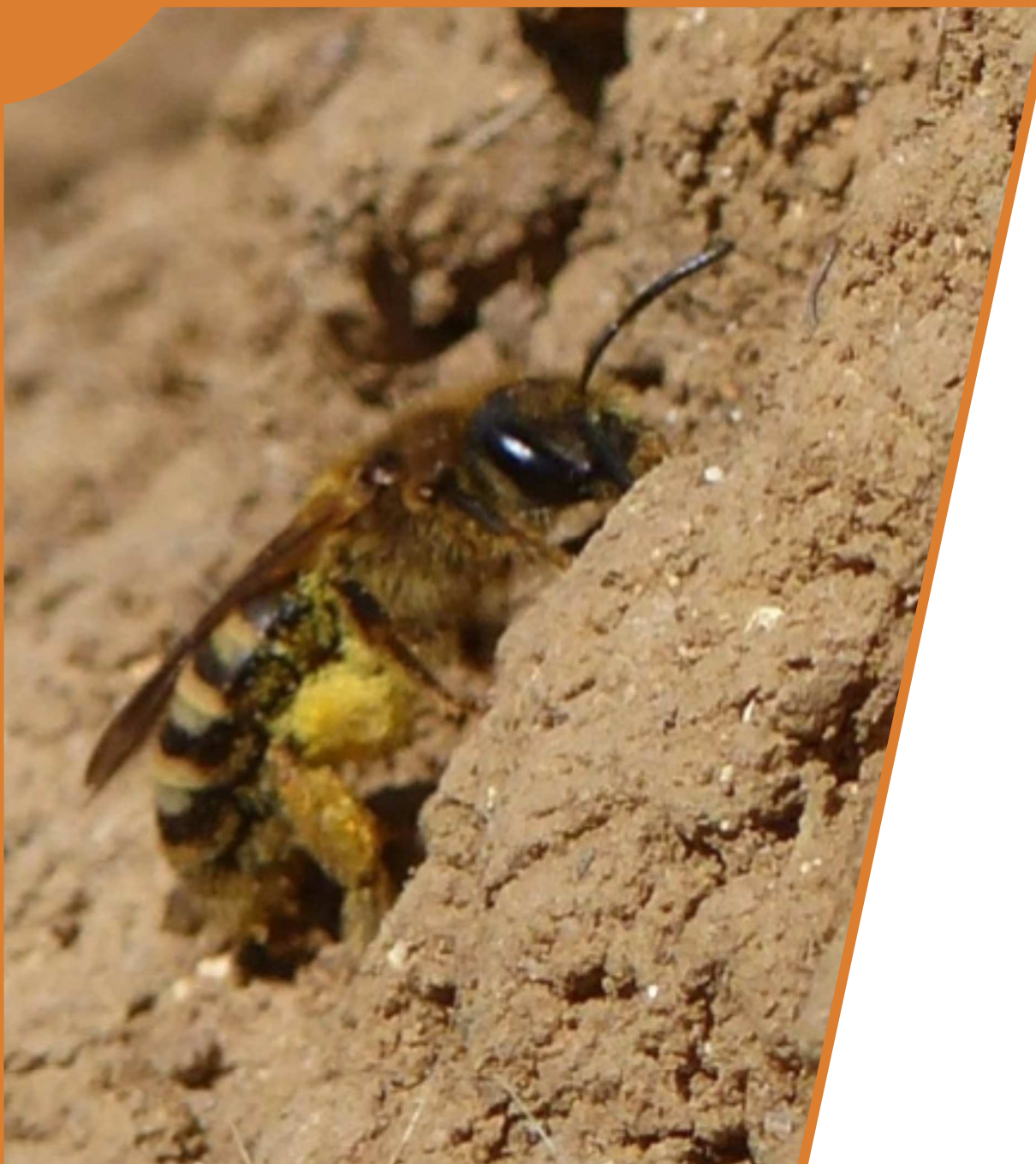


Feuille de route

Plan d'actions en faveur des insectes pollinisateurs

De la Région Grand-Est

2024 - 2030



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avril 2024

Coordination :

Rédaction et mise en forme : Mélanie CROMBECQUE, chargée de projets faune

Relecture :

Photographie de couverture : Halicte de la scabieuse © Romaric LECONTE

Document présenté au CSRPN le xx/xx/xxxx

Remerciements :

Citation recommandée :

document de travail

Table des matières

Table des matières.....	1
1 Introduction.....	3
1.1 Les pollinisateurs et le service de pollinisation.....	3
1.2 Les pollinisateurs en déclin	3
1.3 Un cadre national et régional.....	4
1.4 Les pollinisateurs en Grand-Est.....	5
1.4.1 Les pollinisateurs sauvages.....	5
1.4.2 L'abeille domestique	7
2 Construction de la feuille de route.....	11
2.1 Gouvernance pour la rédaction de la feuille de route.....	11
2.1.1 Coordinateurs	11
2.1.2 animateurs.....	11
2.1.3 Comité technique	11
2.1.4 Comité de pilotage.....	11
2.1.5 Comité scientifique.....	11
2.1.6 Pilotes des fiches-action	12
2.1.7 Les partenaires des fiches-action	12
2.2 L'élaboration des fiches-action.....	12
2.2.1 Réalisation d'un état des lieux.....	13
2.2.2 Concertation et groupes de travail	13
2.2.3 Phases d'écriture et de relecture des fiches-action.....	13
3 Etat des lieux	15
3.1 Niveau de connaissances sur les pollinisateurs :	15
3.2 Les différentes structures, les actions menées et les besoins :	15
4 Les grandes orientations et les actions associées	19
4.1 Amélioration des connaissances scientifiques.....	19
4.2 Leviers économiques et d'accompagnements des apiculteurs.....	20
4.3 Accompagnement des secteurs d'activité non agricole (espaces urbains, infrastructures linéaires, grandes emprises foncières, secteurs industriels et aires protégées)	22
4.4 Préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs	23
4.5 Partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs.....	25
5 Fiches action	26
6 Glossaire associé aux fiches-action	27
	1

7	Bibliographie.....	29
	Annexes	30

document de travail

1 Introduction

1.1 Les pollinisateurs et le service de pollinisation

Pour de nombreuses plantes à fleurs, la pollinisation est une phase indispensable dans le processus de reproduction sexuée. Cette phase correspond au transport des grains de pollens de l'organe mâle jusqu'à l'organe femelle de la fleur. Elle constitue une étape préalable à la fécondation chez ces plantes.

Le transport des grains de pollens peut avoir lieu de différentes manières : il peut être assuré par le vent, par l'eau ou par des animaux, nommés alors « **pollinisateurs** ». En France métropolitaine, ce sont essentiellement les insectes qui jouent le rôle de pollinisateur. En dehors de l'Europe, les oiseaux et les chauves-souris viennent s'ajouter à la liste des espèces pollinisatrices.

A travers le terme « insectes pollinisateurs », ce sont plusieurs milliers d'espèces d'insectes qui sont concernées. Pour autant, seule l'abeille mellifère est réellement connue du grand public pour son rôle dans la pollinisation. En réalité, c'est une grande diversité d'insectes provenant de différents ordres qui est impliquée dans ce processus : Hyménoptères (abeilles, bourdons, guêpes, ...), Diptères (syrphes, mouches, ...), Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), Coléoptères (cétoines, longicornes, ...), Hémiptères (punaises, ...) ou encore Névroptères (ascalaphes, ...)(Ministère de la transition écologique et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2021; Vassel et al. 2022).

A l'échelle mondiale, il a été estimé que près de 90% des plantes à fleurs sont pollinisées, au moins en partie, par les insectes. Plus particulièrement, ce sont près des trois quarts des plantes cultivées (fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses) dans le monde qui sont pollinisées, au moins en partie, par les insectes (Ministère de la transition écologique et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2021; Ollerton, Winfree, et Tarrant 2011; Darwall et al. 2012).

Les insectes pollinisateurs apportent ainsi un service de pollinisation crucial à l'agriculture mondiale. Ce dernier a été évalué à 153 milliards d'euros en 2005, ce qui représente 10% de la valeur totale de la production agricole mondiale utilisée pour l'alimentation humaine. En France, la production végétale destinée à l'alimentation humaine attribuée à l'action des pollinisateurs est comprise entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros (Ministère de la transition écologique et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2021; Beyou, Darses, et Puydarrieux 2016). Ainsi, la protection des pollinisateurs est essentielle dans les agrosystèmes.

Enfin, les insectes pollinisateurs participent au maintien de la biodiversité animale et végétale. Ils constituent des maillons essentiels dans les réseaux trophiques des écosystèmes. Cependant, le constat est sans appel : les pollinisateurs sont en déclin (Ministère de la transition écologique et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2021).

1.2 Les pollinisateurs en déclin

Le déclin des pollinisateurs est une réalité mondiale et cela concerne aussi bien l'abeille domestique que les pollinisateurs sauvages (Ministère de la transition écologique et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2021; IPBES 2016). Selon les listes rouges UICN, une espèce d'abeille et de papillon sur dix en Europe est au bord de l'extinction.

A l'origine de ce déclin, plusieurs facteurs sont en cause : la disponibilité et la qualité des ressources alimentaires et des habitats, les pratiques agricoles et la gestion de ces habitats, les rotations culturales

et l'utilisation d'intrants agricoles (produits phytopharmaceutiques), la fragmentation des habitats, le changement d'utilisation des sols, les prédateurs et les pathogènes ou encore le changement climatique (cause de 60 % des disparitions source INRAE 2024) (Ministère de la transition écologique et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2021).

Pour l'abeille mellifère, cela se traduit par des taux de mortalité annuels qui ne cessent de croître, dépassant les 30% certaines années. Malgré ces mortalités, le suivi par les apiculteurs permet de maintenir des colonies en production par le biais de pratiques zootechniques et sanitaires compensatoires (nourrissage artificiel des colonies, renouvellement annuel ou bisannuel des reines, déplacement des ruchers, importations de reines d'autres pays, etc.). Même si des mortalités importantes sont régulièrement constatées, il y a plus d'abeilles domestiques en 2024 en Grand Est que 10 ans plus tôt car le nombre d'apiculteurs, et donc de ruches, s'est sensiblement accru (ADA Grand Est et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2023).

Pour les pollinisateurs sauvages, ces pratiques ne peuvent pas être appliquées. Leur préservation et leur survie dépendent complètement de l'état de leur environnement et des agroécosystèmes. De plus, par leurs besoins écologiques particuliers, ces derniers sont fortement impactés. Les abeilles sauvages, environ 1000 espèces en France, ont quant à elles besoin de ressources florales à moins de 200 mètres de leur lieu de reproduction. Elles ont également besoin d'une bonne diversité de milieux pour installer leurs nids (haies, terre à nu, etc.), mais celle-ci ne cesse d'être réduite (Vassel et al. 2022).

1.3 Un cadre national et régional

Face à ce constat et pour enrayer ce déclin, un premier Plan National d'Action (PNA) dédié en grande partie aux pollinisateurs sauvages avait été lancé par le gouvernement en 2016 (Gadoum S. et Roux-Fouillet 2016). Pour faire suite à ce dernier, un second PNA en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation a vu le jour en 2021. Ce nouveau plan se veut plus ambitieux, en prenant en compte à la fois les pollinisateurs sauvages et l'abeille domestique. Il comporte ainsi des actions visant à améliorer la connaissance des pollinisateurs, à consolider le développement économique de l'apiculture, à améliorer les conditions d'accueil des pollinisateurs sur les territoires et à préserver le bon état de santé de ces espèces.

Au niveau régional, la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB), adoptée par la Région Grand-Est en juillet 2020, comporte plusieurs défis concernant la biodiversité dont les pollinisateurs font partis. Ces défis sont notamment d'encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité (B4) et reconquérir la biodiversité dans les villes, les villages et lutter contre la pollution lumineuse (B7) (Grand Est 2020).

De plus, la feuille de route rédigée dans le cadre de la SRB intègre deux actions structurantes concernant spécifiquement les pollinisateurs :

- Déployer un programme de connaissances sur les pollinisateurs sauvages (défi A2.3)
- Développer les structures agroécologiques et couverts favorables aux pollinisateurs (défi B.4.11)

Par ailleurs, dès 2016, la Région Grand Est avait engagé, avec l'Etat, les Agences de l'Eau et les acteurs régionaux, la construction de l'Observatoire Grand-Est de la Biodiversité (OGEB), qui a pour objectif, à travers des analyses pertinentes et justifiées (indicateurs), d'orienter les actions mises en œuvre sur le territoire. Le travail de cet observatoire repose sur 20 thématiques de travail et 120 questions

évaluatives dont une qui porte sur l'évolution des cortèges d'espèces spécialisées des milieux ouverts et agricoles (Région Grand Est 2021).

1.4 Les pollinisateurs en Grand-Est

1.4.1 Les pollinisateurs sauvages

En Région Grand-Est, les pollinisateurs sauvages concernent un grand nombre de groupes taxonomiques. Parmi ces derniers, seuls les quatre principaux ordres d'insectes seront décrits ci-dessous :

- Les **hyménoptères** : ils rassemblent à peu près 880 espèces en Grand Est. Il s'agit d'un ordre diversifié d'insectes regroupant les **abeilles**, les guêpes, les fourmis, ... Celles qui nous intéressent particulièrement sont les abeilles du fait de leur rôle bien connu et crucial dans la pollinisation des plantes à fleurs. Il n'y a pas moins de 368 espèces d'abeilles recensées à ce jour en Grand Est.
- Les **diptères** rassemblent de nombreuses familles de mouches, dont les **syrphes**, et de moustiques : 523 espèces recensées en Grand Est composent cet ordre. Bien que leur rôle soit moins bien connu que celui des abeilles, les syrphes jouent également un rôle important dans la pollinisation. Ces derniers représentent 228 espèces observées dans la Région.
- Les **lépidoptères** sont un ordre réunissant les papillons de jour (Rhopalocères) et de nuit (Hétérocères). Également des pollinisateurs, ces derniers comptabilisent 171 espèces de rhopalocères et 2 290 espèces d'hétérocères.
- Les **coléoptères** (Scarabées, Longicornes, Coccinelles...) sont le 4^{ème} ordre dont certaines espèces qui le composent se nourrissent dans les fleurs. En Grand Est, ce dernier comprend 2 159 espèces inventoriées mais toutes ne se nourrissent pas dans les fleurs.

Les insectes pollinisateurs ne concernent pas seulement ces quatre ordres, d'autres se nourrissent également dans les fleurs et peuvent participer au transport de grains de pollen : les **hémiptères**, avec les punaises, les **névroptères**, avec les ascalaphes... En outre, les insectes pollinisateurs sont nombreux et variés et leur rôle dans la pollinisation n'est pas entièrement connu.

Parmi ces différents taxons, deux ont été priorités dans le cadre de cette déclinaison régionale du PNA en faveur des pollinisateurs, et cela afin d'améliorer les connaissances sur ces derniers : il s'agit des abeilles sauvages (hyménoptères) et des syrphes (diptères). Les autres taxons (lépidoptères, autres hyménoptères, autres diptères, etc.) seront également abordés dans cette déclinaison mais de manière non prioritaire et/ou en parallèle. Concernant les lépidoptères rhopalocères, des liens seront faits avec le plan national d'actions en faveur des papillons de jour.

Les cartographies suivantes mettent en lumière le manque de connaissance sur les hyménoptères et les diptères en Grand-Est :

Bilan des connaissances des hyménoptères en Grand Est

Nombre d'espèces par maille 10 x 10 - Anthophila (Abeilles) au 18/9/2024

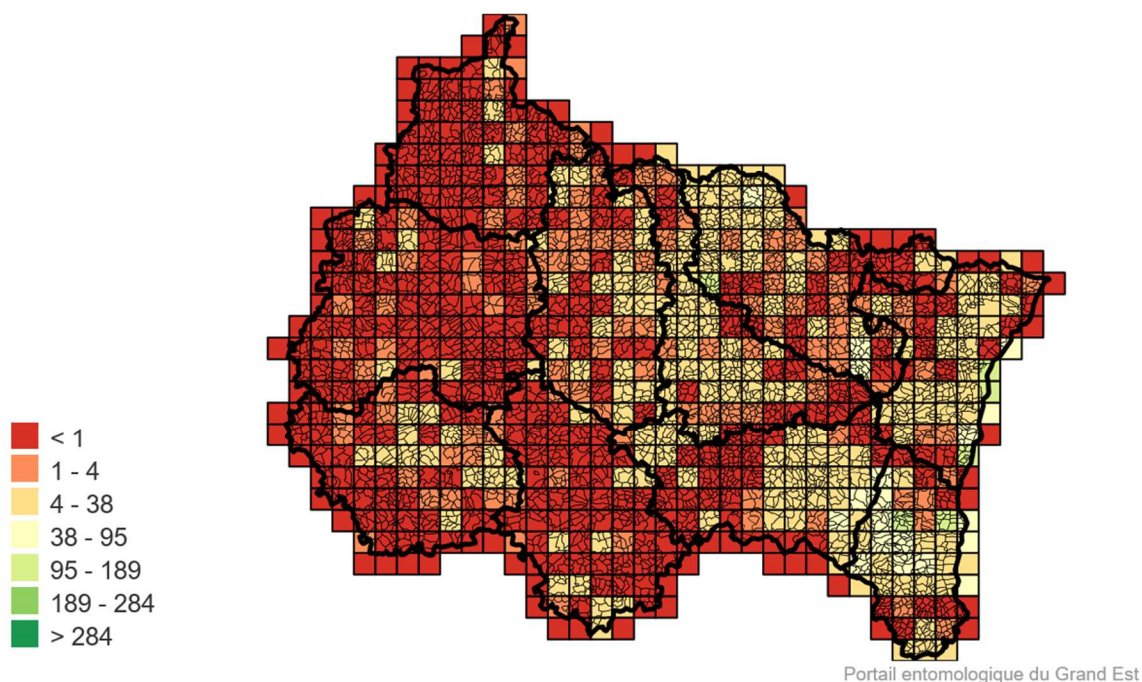


Figure 1 : Bilan des connaissances des hyménoptères en Grand Est

(Source : Portail entomologique du Grand Est - <https://lorraine-entomologie.org/webobs/>)

Bilan des connaissances des diptères en Grand Est

Nombre d'espèces par maille 10 x 10 au 18/9/2024

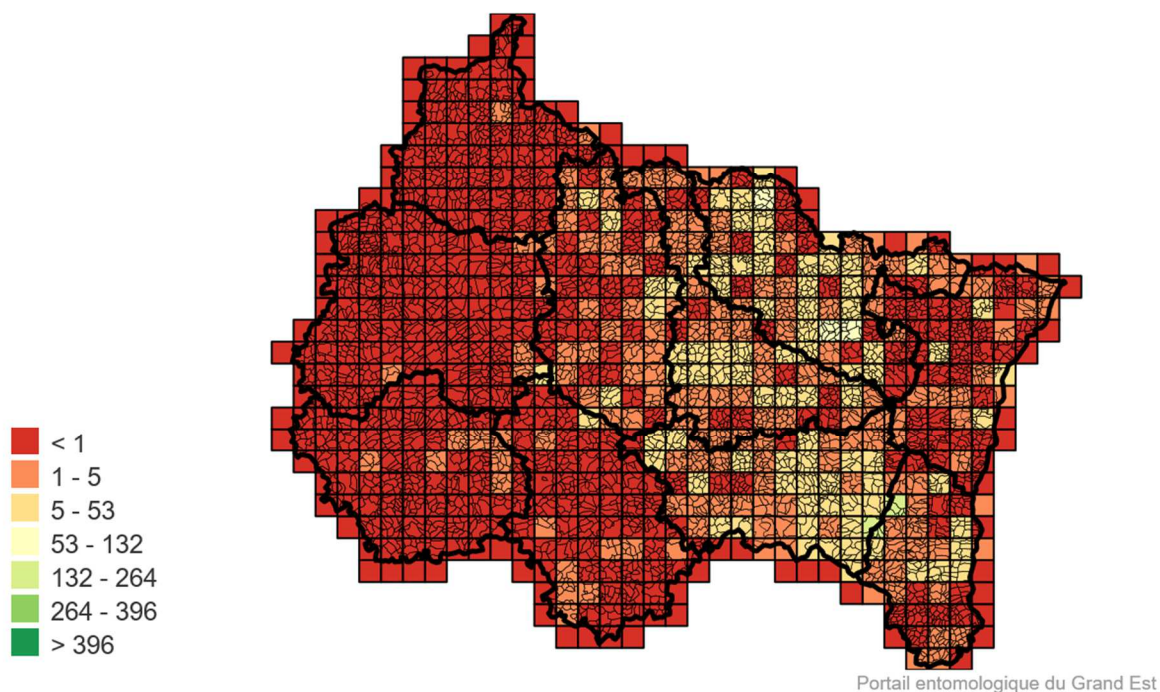


Figure 2 : Bilan des connaissances des diptères en Grand Est

(Source : Portail entomologique du Grand Est - <https://lorraine-entomologie.org/webobs/>)

Pour ces deux taxons, la connaissance est très hétérogène sur l'ensemble du territoire du Grand-Est. Un réel manque de connaissances est d'ailleurs à souligner au niveau de l'ancienne région de la Champagne-Ardenne où le nombre de mailles avec moins d'une espèce relevée est important (carrés en rouge). Actualiser les données en continue et alimenter les bases de données est important pour produire des listes de référence, rouges et ZNIEFF.

1.4.2 L'abeille domestique

L'abeille domestique (*Apis mellifera*) est un insecte hyménoptère apocrite de la super famille des apoïdæ et de la famille des apiformis ou anthophila.

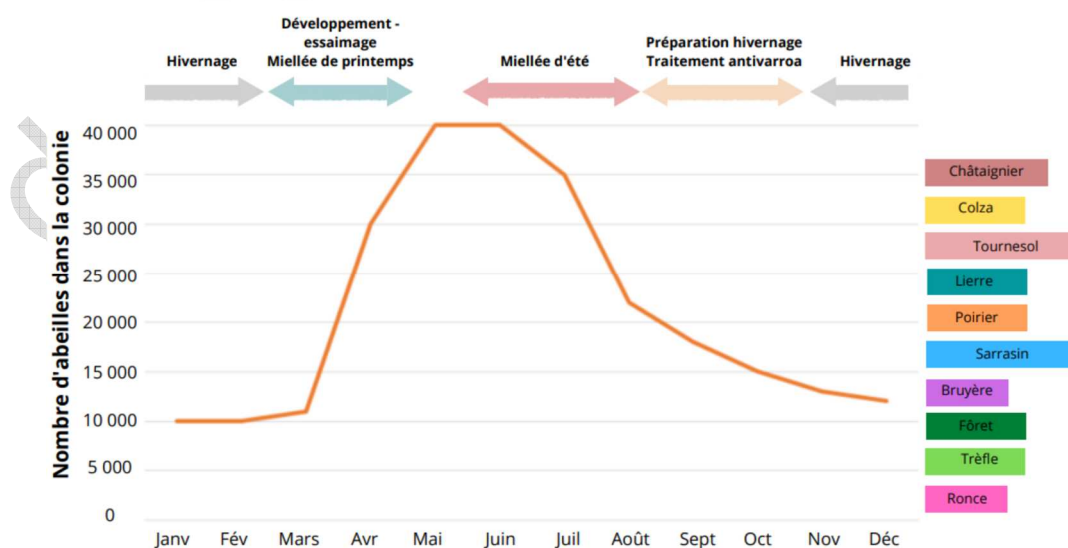


Cette une espèce qui vit en colonie et qui a une vie sociale très organisée : elle a de proches cousines vivant à l'état sauvage. L'abeille domestique est surtout connue pour ses productions de tous temps utiles à l'humanité (miel, cire, ...). L'abeille domestique a été domestiquée et sélectionnée par l'homme depuis plusieurs milliers d'années, l'apiculture existait déjà en Egypte ancienne et probablement encore plus tôt. L'abeille est une des premières espèces domestiquées par l'Homme.

En Grand-Est, elle est présente sur tout le territoire. Sa spécificité « domestique » signifie qu'elle est très majoritairement élevée par des apiculteurs dans des ruches. Sur une année, on compte en moyenne 40 000 abeilles dans une ruche en bonne condition sanitaire et jusqu'à 80 000 dans des cas exceptionnels.

Il existe plusieurs variétés d'Abeille domestique et la plus nombreuse en Grand Est est la variété Buckfast (Buckfast est le nom d'une race d'abeilles à miel, issue du croisement de nombreuses souches d'*Apis mellifera* dans l'abbaye du même nom, par un moine bénédictin chargé de la miellerie). D'autres variétés, comme l'Abeille noire, sont encore détenues dans quelques ruchers mais cette dernière tend à diminuer au profit de la « buckfast » dont l'élevage est plus aisé. En terme réglementaire en France, l'apiculture est un élevage « comme un autre » au sens réglementaire et au sens des textes encadrant l'agriculture

Ci-dessous, le cycle annuel d'une colonie d'abeilles domestiques en France :



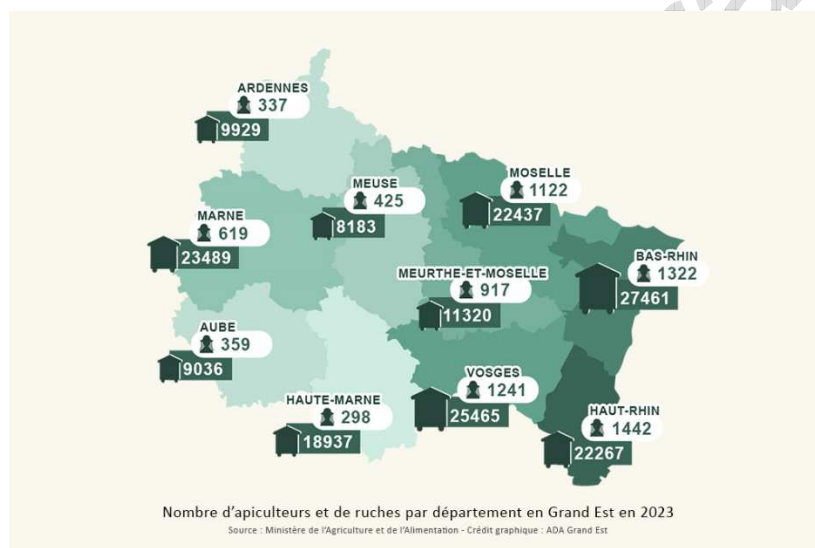
Les données régionales sur les plantes mellifères les plus consommées sont légèrement différentes des nationales. En effet, en Grand Est, la luzerne et la féverole sont très importantes dans les miellées d'été en zone agricole. La ronce fait partie d'un mélange floral forestier et de lisières de composition complexe qui est une source de miellée importante dans toute notre région. Il existe des miellées forestières spécifiques, telles que le sapin, dans le massif vosgien avec de très nombreuses ruches en transhumance sur le massif.

L'abeille domestique en Grand Est :

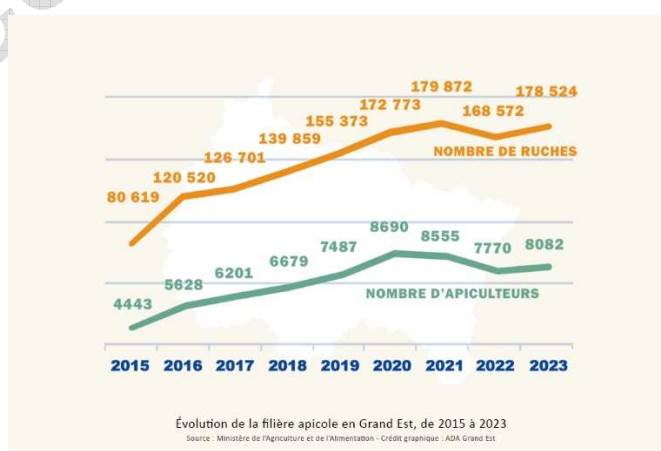
- La région Grand Est est la deuxième région française en nombre total d'apiculteurs et la troisième région en production de miel.

On peut noter que les départements de l'Est de la région sont, de loin, les plus riches en nombre d'apiculteurs et de ruches. On peut dénombrer 1613 apiculteurs en Champagne-Ardenne (4 départements), 3705 en Lorraine (4 départements) et 2764 en Alsace sur seulement 2 départements.

Ci-dessous les nombres d'apiculteurs et de ruches en Grand Est par département :

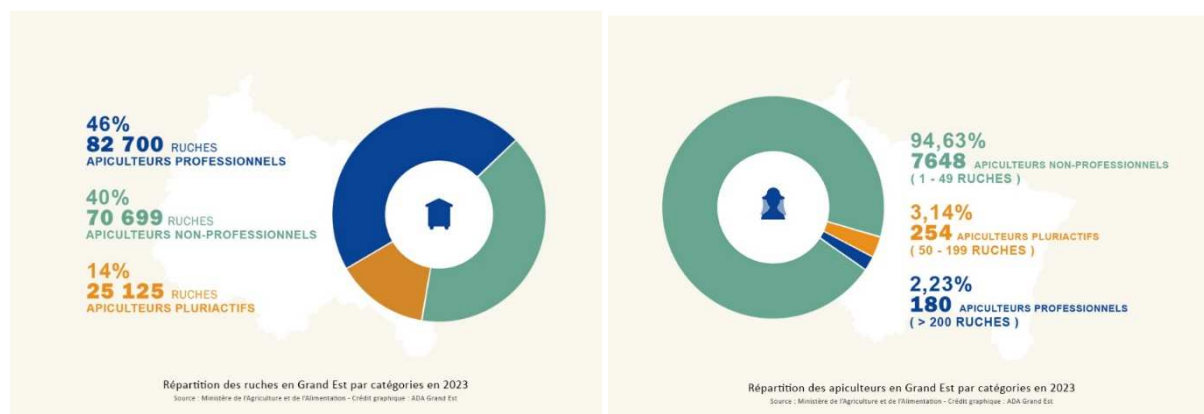


De plus en plus de gens sont intéressés par l'apiculture mais pas toujours « formés » alors qu'il existe un grand nombre de structures pour aider et former les futurs apiculteurs et les débutants.



Le graphe ci-dessus montre que l'accroissement des populations d'abeilles domestiques est lié au nombre de ruches et d'apiculteurs. Cette progression se fait indépendamment de la capacité d'accueil du milieu. Les carences alimentaires sont génératrices de pathologies impactant l'immunité individuelle et collective des abeilles.

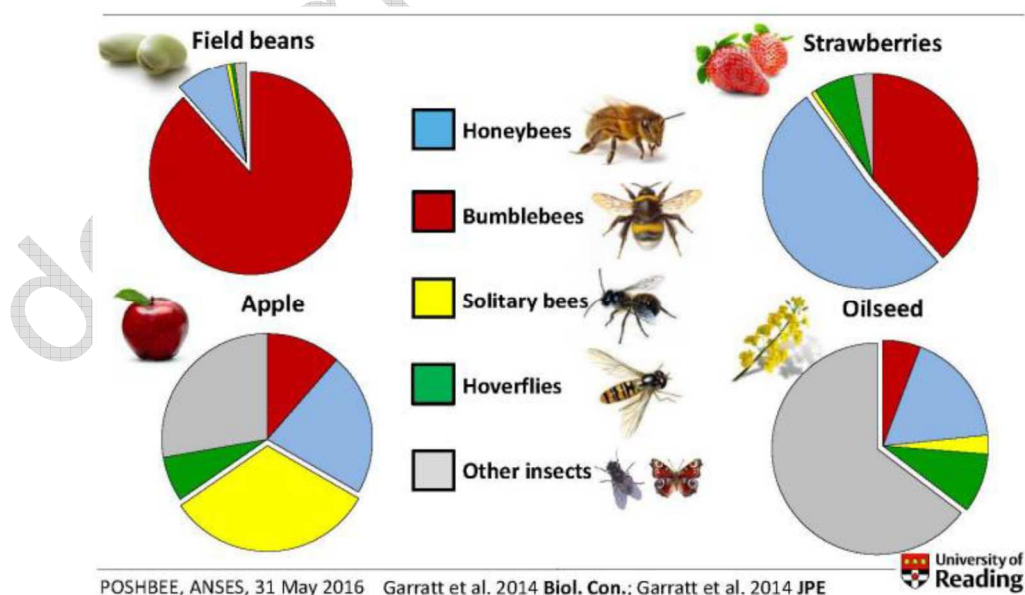
Les ruches sont gérées à 60% par des apiculteurs professionnels ou pluriactifs ; les amateurs détiennent 40 % des ruches mais représentent 94.63 % du nombre d'apiculteurs en Grand Est.



Au-delà de la production de miel et autres produits de la ruche, l'abeille domestique est utile à la pollinisation de nombreuses cultures (en arboriculture et grande culture comme le colza et le tournesol).

La production de 84 % des espèces végétales cultivées en Europe dépend directement des insectes pollinisateurs, principalement des abeilles domestiques. Les pollinisateurs contribuent à hauteur de 30 % à la pollinisation des colzas de consommation et 95 % à la production des semences de colza (source : présentation (ADAFrance et CDAF) journée nationale pollinisation CDAF 2023).

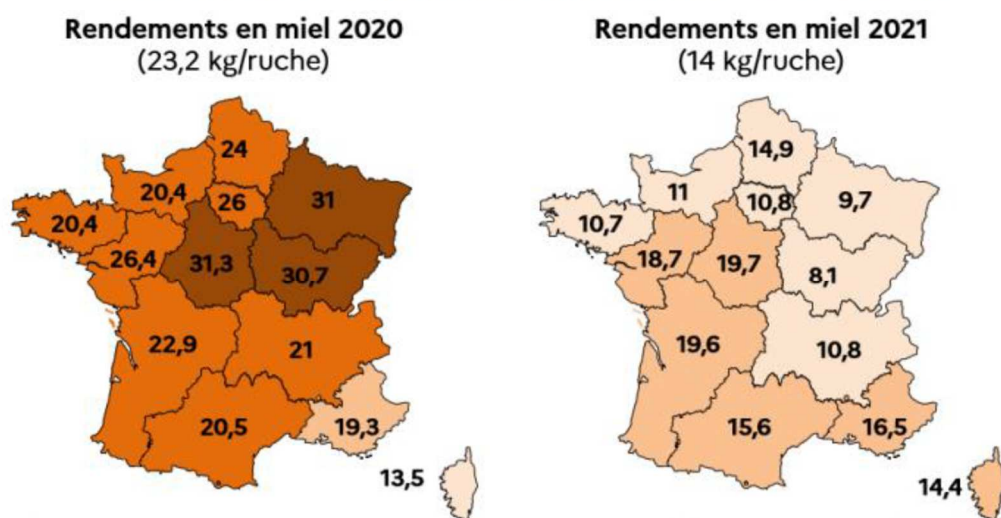
Ci-dessous une représentation de la part apportée par chaque catégorie de pollinisateurs dans la pollinisation de différentes cultures :



Des productions climato dépendantes :

Ci-dessous, deux années de production de miel avec des conditions météorologiques printanières et estivales différentes, les productions allant du simple au triple selon les conditions annuelles :

Rendements par région en 2020 et 2021



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2022

Les conditions météorologiques et climatiques ont de très grosses incidences sur la production et même la survie des colonies. Les récoltes ont été très mauvaises en 2024, principalement à cause des conditions météorologiques, avec très peu de jours « buttinables ». Les abeilles meurent habituellement dans les parcelles butinées, mais lors d'années défavorables comme 2024, les ouvrières meurent dans la ruche et provoquent un surcroît de contamination au sein de la colonie.

document

2 Construction de la feuille de route

2.1 Gouvernance pour la rédaction de la feuille de route

2.1.1 Coordinateurs

En région Grand Est, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt DRAAF sont les structures coordinatrices de la déclinaison régionale du Plan National d'Action (PNA) en faveur des insectes pollinisateurs.

2.1.2 Animateurs

L'animation de la déclinaison régionale du PNA en région Grand-Est a été confiée quant-à-elle à la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est (CRAGE) et au Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA). La rédaction de la feuille de route portant sur cette déclinaison régionale est assurée par les deux structures.

Plus précisément, la CRAGE a été missionnée pour animer les axes :

- 2 (Leviers économiques et d'accompagnements des agriculteurs / apiculteurs / forestiers) ;
- 5 (Réglementation pour la protection des pollinisateurs lors de l'autorisation et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques) : ce domaine de compétence nationale et européenne ne sera pas traité ici en tant que spécificité du Grand Est.

Le CENCA, quant-à-lui, est en charge des axes :

- 1 (Amélioration des connaissances scientifiques) ;
- 3 (Accompagnement des autres secteurs d'activités).

Les axes 4 (Préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs) et 6 (Partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs) sont animés conjointement par les deux structures.

Le rôle de l'animateur dans l'établissement de cette feuille de route est d'animer un réseau permettant la mobilisation des différents acteurs présents en Grand-Est, d'impulser les initiatives et d'apporter de la cohérence pour le bon déroulement de ce projet. Aussi, cette animation repose sur une participation libre des acteurs du territoire.

2.1.3 Comité technique

Le comité technique se compose de la DREAL, de la DRAAF, de la CRAGE et du CENCA. Ce comité a permis d'identifier les acteurs à mobiliser pour la réalisation de la déclinaison régionale du PNA en faveur des insectes pollinisateurs. La méthodologie pour l'élaboration de ce document et les grandes étapes à suivre ont été définies par ce comité également.

2.1.4 Comité de pilotage

Enfin, un comité de pilotage a été défini et les membres de ce dernier ont été nommés par la DREAL et la DRAAF. Ce comité a pour rôle de valider le présent document et de valider l'aspect financier.

2.1.5 Comité scientifique

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est une instance de spécialiste à laquelle est présenté ce présent document. Ces derniers ont pour rôle d'évaluer et de rendre un avis

sur ce document afin de le valider. Il est à noter qu'en matière d'apiculture, qui est une production animale domestique, d'autres instances plus spécifiques à *Apis mellifera* seraient à mettre en œuvre.

2.1.6 Pilotes des fiches-action

Les pilotes des fiches-action de la déclinaison régionale du PNA jouent un rôle de « référent » auprès des différents partenaires. Ils accompagnent le montage du programme et la mise en œuvre des sous-actions, composant les actions de la feuille de route, avec l'ensemble des partenaires associés.

Ils participent à la coordination et à la mise en œuvre des actions régionales prioritaires du programme annuel avec l'ensemble des partenaires. Ils sont en lien direct avec les animateurs régionaux, informant ces derniers des démarches en cours en Grand-Est.

Enfin, ils participent à la rédaction du bilan final attestant de la mise en œuvre de la feuille de route, mais aussi, à la révision et à l'actualisation du document.

2.1.7 Les partenaires des fiches-action

Les partenaires des fiches-action jouent un rôle important dans la mise en œuvre des actions. Ils constituent des groupes contribuant au montage du programme et à la mise en œuvre des sous-actions. Ils contribuent à la production de la stratégie d'action régionale permettant à chacun d'envisager une contribution concrète et de favoriser l'émergence de projets multi-partenariaux.

Ces groupes restent ouverts à toutes les structures souhaitant s'y investir.

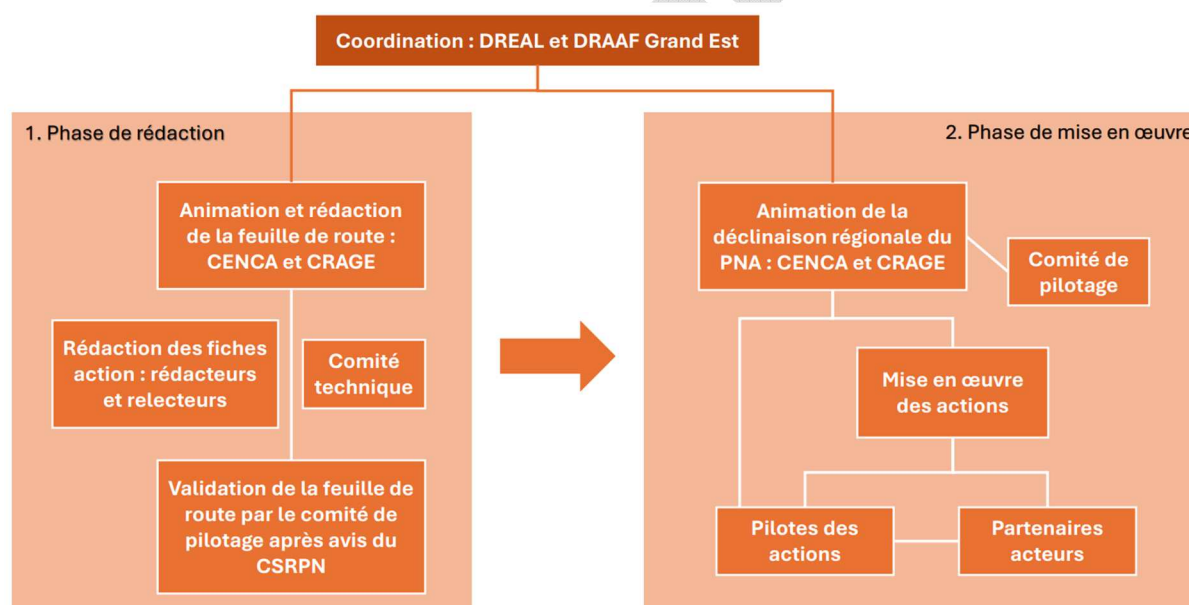


Figure 3 : Schéma de la gouvernance pour la déclinaison du PNA en faveur des pollinisateurs en Grand Est

2.2 L'élaboration des fiches-action

2.2.1 Réalisation d'un état des lieux

En collaboration avec la CRAGE, le CENCA a recensé les actions menées en faveur des pollinisateurs en Région Grand-Est en sollicitant notamment les acteurs régionaux par prise de contact directe et par l'intermédiaire d'un questionnaire. Cet état des lieux visait également à identifier les acteurs impliqués et ceux qui souhaitaient s'impliquer dans cette déclinaison régionale. Ce dernier est détaillé dans une partie dédiée ci-après.

2.2.2 Concertation et groupes de travail

Dans un premier temps, un webinaire de lancement a été organisé le 21 mai 2024. Les objectifs de cet événement étaient de replacer les éléments de contexte en lien avec cette déclinaison régionale du PNA, de présenter et valider le planning proposé, de définir la méthode de travail et les attendus des Groupes de Travail (GT), enfin, de préciser les points importants à aborder en fonction des axes du PNA.

Dans un second temps, trois GT ont été animés avec les mêmes objectifs, c'est-à-dire définir les grandes orientations et les actions associées et définir des pilotes en charge de la rédaction des fiches associées :

- Le premier GT a eu lieu le 27 mai 2024 et portait sur les axes 1, 4 et 6 du PNA.
- Le second GT a eu lieu le 28 mai 2024 et portait sur l'axe 3 du PNA.
- Le troisième GT a eu lieu le 7 juin 2024 et portait sur l'axe 2 du PNA.

Enfin, pour clôturer ces GT, un atelier de restitution a été organisé le 19 juin en visioconférence. Les objectifs de cet événement étaient d'ajuster et compléter les actions prioritaires retenues, notamment si cela était nécessaire à la bonne compréhension des fiches-action. Cet atelier était également l'occasion de présenter les pilotes en charge de la rédaction des fiches action et de désigner des relecteurs pour ces dernières.

Pour compléter ces GT, deux temps d'échanges spécifiques ont eu lieu pour les axes 3 et 4 en Visio afin d'approfondir certains sujets :

- Le premier temps d'échanges a eu lieu le 24 juin 2024. Ce dernier a abordé le sujet des aires protégées en Grand-Est et concernait les gestionnaires. Cet échange avait pour but de mettre en lumière les besoins des gestionnaires pour mieux prendre en compte les pollinisateurs sur les aires protégées.
- Le deuxième temps d'échanges a eu lieu le 1^{er} juillet et portait sur l'axe 4. Lors de cette Visio, le sujet du Frelon asiatique en Grand-Est a principalement été traité et cela a permis d'aboutir à la réalisation d'une fiche action spécifique à ce sujet.

2.2.3 Phases d'écriture et de relecture des fiches-action

A l'issue des groupes de travail, des actions ont été définies et pour chacune d'entre elles, des rédacteurs ont été désignés. Des synthèses ont également été faites reprenant tous les éléments importants des groupes de travail et permettant aux rédacteurs d'avoir le contenu nécessaire pour la rédaction des fiches-action. Cette phase de rédaction s'est étendue du 05 juin 2024 au 05 juillet 2024 pour les axes 1, 2, 3 et 6. Pour l'axe 4, la phase de rédaction a été repoussée jusqu'au 31 juillet 2024.

A l'issue de cette phase de rédaction, la phase de relecture des fiches a pu débuter. Cette seconde phase s'est étendue du 06 juillet 2024 au 07 août 2024. Elle a permis aux personnes n'ayant

pas pu participer aux différents ateliers et à la conception des fiches-action de mettre leur pierre à l'édifice en apportant des corrections, des ajustements et des idées supplémentaires afin d'obtenir des fiches complètes et justes pour tous.

Enfin, une dernière phase de relecture et d'harmonisation des fiches-action a eu lieu du 1^{er} août au 28 août 2024 par les animateurs (CRAGE et CENCA) et les coordinateurs (DREAL et DRAAF) de cette déclinaison.

Tableau 1: Liste des structures et des personnes ayant contribué à la rédaction et à la relecture des fiches-action

Adine Hector – Ville de Strasbourg	Gilles Frêne - CRAGE
Annaelle Muller - CENA	Julie Lambrey – PN de Forêts
Anne Vallet – SLE	Julien Dabry – CENL
Anne Villaume – Ville de Strasbourg	Laurent Godé – PNR Lorraine
Arnaud Guillemin – Vinci-Autoroutes	Luc Chrétien – CEREMA
Aurélien Sampere - DRAAF	Margaux Dos Santos – ADA Grand-Est
Céline Barthelemy – FRSEA Grand-Est	Marjorie Tonnelier – ADA Grand-Est
Céline Bernard-Gardes – Région Grand-Est	Mathilde Beaulieu-Urbani - CNFPT
Claire Charles-Binnert – Graine Champagne-Ardenne	Mélanie Crombecque - CENCA
Claire Parise – PNR FO	Nathan Gigant – CD88
Clara Amy - RBA	Pablo Diez – CdL
Clotilde Laffineur – GTV Grand-Est	Philippe Hey - DREAL
Daniel Hoch – DREAL	Philippe Lecompte – RBA et Symbiose
Daniel Schnitzler – DREAL	Rita Gries - CENL
David Demerges – CENL	Romarc Leconte - CENCA
Dominique Lorrette – Région Grand-Est	Romary Didier – FRSEA Grand-Est
Dominique Mareigner – FRA Grand-Est	Sandra Urbaniak – FREDON Grand-Est
Floriane Kondratow – GDS Grand-Est	Sophie Ouzet – DREAL
François Ricatte - DRAAF	Valentin Delpierre - SLE
Gabrielle Berthou – DRAAF	Vincent Herledan – CPIE Sud-Champagne

3 Etat des lieux

Pour mener à bien la déclinaison du PNA en faveur des pollinisateurs en Grand-Est, un état des lieux préalable a été effectué par la CRAGE et le CENCA afin de recenser au mieux les actions menées en faveur des pollinisateurs dans la Région Grand-Est par les acteurs locaux (collectivités, associations, etc...). Ce recensement s'est fait par le biais d'un questionnaire qui avait été envoyé à plus de 115 acteurs présents en Grand-Est. Ce questionnaire se trouvait dans l'invitation à participer à cette déclinaison, mais également, retransmis lors du webinaire d'informations. Il était accessible à tous sur la période de mai à juillet 2024.

Au total, ce sont 38 personnes provenant de structures différentes en Grand-Est qui ont répondu au questionnaire. Ces résultats permettent de mettre en avant les structures déjà engagées sur le territoire du Grand-Est sur le sujet des pollinisateurs, mais aussi, les structures qui souhaiteraient s'engager pour les pollinisateurs.

Ce questionnaire permet d'évaluer le niveau de connaissance sur les pollinisateurs sauvages et l'Abeille domestique et de recenser les actions développées sur le territoire (en matière de connaissance, de gestion et de sensibilisation).

3.1 Niveau de connaissances sur les pollinisateurs :

Concernant les pollinisateurs sauvages, les connaissances varient fortement : nous avons à la fois des experts et des amateurs. Tous possèdent des connaissances sur le sujet. Ces dernières concernent principalement les taxons suivants : abeilles sauvages, syrphes, lépidoptères et coléoptères.

Ainsi, une grande majorité des acteurs ont déjà une idée de la diversité de pollinisateurs présents en France métropolitaine, et surtout, en Grand-Est. La difficulté pour identifier les espèces et le peu d'experts présents, ou connus, sont des points qui ressortent fortement du questionnaire. Beaucoup sont également intéressés pour se former à la reconnaissance des espèces.

Concernant l'Abeille domestique et l'apiculture, les connaissances sont également variables en fonction des acteurs. Il y a à la fois les experts et/ou les professionnels et des personnes qui n'ont aucune connaissance sur le sujet.

Ici, plusieurs problématiques ont été mises en avant : il y a d'un côté la préservation de l'apiculture et du métier d'apiculteur face à de multiples défis (sanitaire, production, etc.) et d'un autre côté un besoin de rassembler les naturalistes et les apiculteurs concernant l'Abeille domestique et les pollinisateurs sauvages.

3.2 Les différentes structures, les actions menées et les besoins :

Concernant la thématique de la « **connaissance** » sur les pollinisateurs, plusieurs structures en Grand-Est mènent des actions en ce sens (22 structures). Ces actions vont de simples inventaires au développement de la recherche, sans oublier le financement de ces actions. Sur cette thématique, il y a un réel besoin de formation pour la détermination des espèces pollinisatrices (abeilles sauvages et syrphes), mais également, de développer et/ou mettre en place des protocoles simplifiés et facilement accessibles. Enfin, un besoin de connaissances concernant les spécificités alimentaires selon les taxons, le lien plantes-pollinisateurs et la répartition régionale des espèces est mis en avant.

Concernant la thématique de la « **Gestion** » en faveur des pollinisateurs, de nombreuses actions sont réalisées par différentes structures en Grand-Est (23 structures). Ces actions de gestion visent en premier lieu à favoriser la biodiversité sur les différents espaces considérés. Les pollinisateurs sauvages, faisant partie de cette biodiversité, sont en grande partie pris en compte dans ces actions de gestion (adaptation de la fauche, mise en place de couverts mellifères, aménagements spécifiques, financement de projets, etc.). Les besoins pour cette thématique sont tout de même nombreux et variés : accompagnement, sensibilisation et formation des équipes opérationnelles.

Enfin, concernant la thématique de la « **sensibilisation** », plusieurs acteurs mènent des actions en ce sens en Grand-Est (16 structures). Ces actions concernent des sorties bénévoles, des animations, des tenues de stands, ou encore des conférences. Certaines structures apportent un soutien à d'autres associations sur cette thématique et proposent des formations aux protocoles de sciences participatives, en lien avec les pollinisateurs. Pour cette thématique, il y a un réel besoin d'intervenants pour mener davantage d'action de sensibilisation. Augmenter les partenariats avec les associations locales est une piste. Avoir des outils pédagogiques sur lesquels s'appuyer est également un besoin mentionné. Un dernier point, concernant plus particulièrement les apiculteurs, met en avant un réel besoin d'augmenter et/ou de favoriser les rencontres apiculteurs/agriculteurs/naturalistes autour des pollinisateurs.

Le tableau suivant présente l'ensemble des structures impliquées ou voulant s'impliquer dans la préservation des pollinisateurs en Grand-Est. Ce dernier n'est pas exhaustif : il reprend les informations issues du questionnaire.

Tableau 2 : Liste des structures ayant répondu au questionnaire

Nom de la structure	Spécialité en lien avec les pollinisateurs	Quelques exemples d'actions menées
ADA Grand-Est	Abeille domestique / Apiculture	Recherches sur la santé des abeilles, sur le comportement des abeilles face au changement climatique, sur des nouvelles plantes mellifères, sur la lutte contre le Varroa, etc. Rédaction d'un guide pour mieux nourrir les abeilles (différents types de couvert et intercultures, jachères).
AESN	Pollinisateurs sauvages	Financement des actions en faveur des pollinisateurs (Fonds Vert).
APICOOL	Abeilles sauvages	Pédagogie et intervention scolaire. Opération de communication et de partage sur les abeilles terricoles. Création du collectif abeille Lorraine.
Campus agricole Courcelles Chaussy	Pollinisateurs sauvages	Inventaire, formations sur les abeilles sauvages et gestion des milieux.
CEN Alsace	Pollinisateurs sauvages	Gestion conservatoire, inventaires et suivis d'espèces. Mises en place de zones refuges et prairies naturelles.
CEN Champagne-Ardenne	Pollinisateurs sauvages	Inventaires et sensibilisation.
CEN Lorraine	Pollinisateurs sauvages	Inventaires et sensibilisation.
Collectivité Européenne d'Alsace	Biodiversité	Gestion des espaces naturels. Inventaires et protocoles de suivis.

Nom de la structure	Spécialité en lien avec les pollinisateurs	Quelques exemples d'actions menées
Conseil départemental des Vosges	Pollinisateurs	Production de miel. Financement d'actions pour améliorer la connaissance sur les pollinisateurs. Gestion des bords de routes et des collèges. Exposition gratuite à disposition sur les insectes pollinisateurs.
CPIE Sud-Champagne	Biodiversité	Connaissance, gestion et animation. Inventaires des abeilles sauvages et syrphes. Protocoles de suivi des papillons de jour. Groupe Bourdon Grand-Est.
SLE	Pollinisateurs sauvages	Inventaire sur les pollinisateurs. Gestion et vulgarisation en lien avec la pollinisation. Conférences sur les pollinisateurs et formation tout public. Groupe Bourdon Grand-Est.
EPFGE	Pollinisateurs sauvages	Accompagnement des équipes opérationnelles (reconversion et portage foncier des friches). Formation et sensibilisation.
FRC du Grand-Est	Pollinisateurs	Semis de bords de champs et de pieds de haies (Agrifaune). Mise en place de bandes fleuries. Inventaires.
FRAGE	Abeille domestique	Représentation des intérêts apicoles. Sensibilisation. Participation aux actions « trame verte ». Etude sur le bol alimentaire et la compétition entre abeilles mellifères et pollinisateurs sauvages.
FREDON Grand-Est	Biodiversité / pollinisateurs sauvages	Aménagements et gestion des milieux urbains en faveur de la biodiversité. Accompagnement sur l'amélioration de la biodiversité. Animations et sensibilisations sur la faune en ville.
FRSEA	Abeille domestique	Représentation des intérêts apicoles. Gestion d'aides aux apiculteurs.
Grand Reims	Biodiversité	Gestion. Production de miel.
Laboratoire Agronomie et Environnement	Pollinisateurs sauvages	Etude des effets des pratiques agricoles sur les pollinisateurs. Liens entre les ressources florales et les pollinisateurs dans les milieux agricoles et urbains. Aménagement des espaces verts pour la conservation des pollinisateurs. Sensibilisation des gestionnaires aux pratiques favorisant les pollinisateurs. Comité d'experts national de l'axe 6.
LPO Champagne-Ardenne	Biodiversité	Inventaire dans le cadre de l'OGEB sur les Rhopalocères.
Métropole du Grand Nancy	Biodiversité	Mise en place de gîtes et de couverts sur les infrastructures linéaires. Production de miel. Gestion des bords de route : changement de pratique, comme le fauchage en damier.

Nom de la structure	Spécialité en lien avec les pollinisateurs	Quelques exemples d'actions menées
OFB	Biodiversité	Partage des connaissances, identification des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs.
PNR de la Forêt d'Orient	Biodiversité	Réalisation d'études sur les bourdons (ABC), protocoles STERF, projet d'inventaires des abeilles sauvages sur plusieurs sites du PNR. Gestion et préservation des espaces naturels. Sensibilisation et communication.
PNR de la Montagne de Reims	Biodiversité	Gestion des espaces (fauche différenciée, fauche tardive). Subvention pour la plantation de haies indigènes. Recommandations d'espèces ligneuses et vivaces herbacées indigènes.
RBA	Pollinisateurs sauvages	Connaissance, gestion, mise en place d'aménagements favorables, APILUZ. Diffusion de plaquettes pédagogiques sur les réseaux, animations/formations scolaires, grand public, agriculteurs, entreprises.
Région Grand-Est	Biodiversité	Financement d'inventaires sur les pollinisateurs (OGEB), projets de TVB.
Association Renard	Biodiversité	Inventaires faunistiques et en partenariat avec RBA.
SCIC Végétal Nord-Est	Biodiversité	Augmentation de la ressource à travers le Végétal local. Représentation des intérêts apicoles.
Ville de Strasbourg	Biodiversité	Inventaires et suivis scientifiques, gestion des espaces naturels. Diffusion de la connaissance au grand public. Déploiement d'un plan « prairie » et plantation de plants locaux. Formations aux protocoles de sciences participatives.
VINCI Autoroutes	Biodiversité	Gestion et entretien des dépendances pour favoriser les pollinisateurs. Inventaires et gestion des habitats. Fauche différenciée des espaces, mise en place de prairies fleuries, abris à insectes.
VNF Nord-Est	Biodiversité	Mises en place de prairies fleuries.

4 Les grandes orientations et les actions associées

4.1 Amélioration des connaissances scientifiques

Orientation régionale	1	Amélioration des connaissances scientifiques	Axe PNA associé	1
Contexte	Les insectes pollinisateurs, en particulier les abeilles sauvages et les syrrhes , jouent un rôle crucial dans la pollinisation des plantes à fleurs, essentielle à la biodiversité et à la production agricole. La région Grand Est, comme la France, fait face à des défis majeurs liés à l'insuffisance des connaissances sur ces pollinisateurs et à leur déclin. L'Axe 1 se concentre sur trois actions principales pour répondre à ces défis : La première action vise à développer des outils et des connaissances approfondies sur les pollinisateurs, la deuxième se concentre sur l'amélioration des connaissances sur leur déclin et leur état de conservation, et la troisième analyse les services de pollinisation ainsi que les impacts négatifs lorsque ces services dysfonctionnent.			
Objectifs	Renforcer les connaissances sur l'identification, l'écologie, et l'état de conservation des insectes pollinisateurs sauvages afin d'élaborer des stratégies de protection efficaces et adaptées à la région Grand Est.			
Critère d'évaluation	- Création d'une boîte à outils et d'un réseau d'experts ; - Compréhension des tendances et des causes du déclin des pollinisateurs ; - Evaluation de l'état de santé et les impacts négatifs d'un dysfonctionnement des services de pollinisation.			
Actions	N°	Intitulé	Pilote(s)	Priorité
	1	Développer et renforcer la connaissance sur l'identification et l'écologie des insectes pollinisateurs sauvages	SLE, CENs et RBA	1
	2	Améliorer les connaissances sur le déclin des insectes pollinisateurs sauvages	SLE	1
	3	Analyser les impacts des services de pollinisation et des dysfonctionnements liés au manque de pollinisation	SLE et INRAE	1

L'**action 1** met en place les bases nécessaires pour une compréhension approfondie des pollinisateurs, essentielle à l'action 2. La création d'une boîte à outils et d'un réseau d'experts facilite les inventaires entomologiques et la collecte de données sur les populations de pollinisateurs, nécessaires pour améliorer les connaissances sur leur déclin.

Les données collectées et analysées dans le cadre de l'**action 2** sont cruciales pour l'action 3. En effet, comprendre les tendances et les causes du déclin des pollinisateurs permet d'évaluer l'état de santé et les impacts négatifs d'un dysfonctionnement des services de pollinisation.

L'**action 3** dépend des résultats des actions 1 et 2 pour obtenir des données précises et à jour sur les populations de pollinisateurs et leur état de santé.

Les trois actions sont donc intrinsèquement liées et se renforcent mutuellement pour fournir une vue d'ensemble complète et intégrée sur les pollinisateurs sauvages dans la région Grand-Est.

Les pollinisateurs sauvages sont nombreux et variés. Traiter l'ensemble des pollinisateurs en même temps n'est pas une tâche aisée. Ainsi, il a été choisi de les prioriser :

- **Priorité 1** : les abeilles sauvages (Hyménoptères) et les syrphes (Diptères). Il s'agit des 2 taxons pour lesquels il est important de concentrer les efforts afin d'augmenter les connaissances sur ces derniers en Grand Est ;
- **Priorité 2** : les lépidoptères (Rhopalocères et Hétérocères), les autres Hyménoptères (guêpes au sens large, fourmis, symphytes ...), les autres Diptères floricoles (Familles des bombyllidae, stratiomidae, conopidae, ...) et les Coléoptères floricoles sont des taxons également importants et sont à traiter secondairement et/ou en parallèle des premiers ;
- **Priorité 3** : les Hémiptères (Punaises), les Névroptères (Ascalaphes) et les Arachnides sont les derniers taxons listés comme étant à étudier. Il n'y a encore que très peu de connaissances sur leur rôle dans la pollinisation. Ces derniers sont toutefois non prioritaires vis-à-vis des autres taxons listés ci-dessus.

document de travail

4.2 Leviers économiques et d'accompagnements des apiculteurs

Orientation régionale	2	Leviers économiques et d'accompagnements des apiculteurs	Axe PNA associé	2
Contexte	Le concept d'apiculteur est très général car tout détenteur d'abeille domestique est considéré comme apiculteur. La définition d'apiculteur professionnel est encadrée par les textes généraux identiques à ceux de l'agriculteur professionnel. Des dispositifs fiscaux et sociaux s'appliquent selon le nombre de ruches détenues. Le nombre de ruches est le critère qui permet de « classer » les apiculteurs entre amateurs, petits producteurs - double actifs et professionnels à temps plein sur l'atelier apicole. Les structures d'accompagnement techniques existent et sont coordonnées en Grand Est par l'ADAGE et la FRAGE. Il existe aussi des structures syndicales dont en particulier pour les professionnels la section apicole de la FRSEA. Les dispositifs d'accompagnement des producteurs et des filières dépendent des services de la Région et ou de ceux de la DRAAF et sont actuellement en révision. La coordination de l'ensemble des acteurs de l'apiculture est réalisée par les structures régionales existantes. Une communication vers les apiculteurs sur le domaine de compétence des structures, leur spécialité (technique, sanitaire, syndicale, financière) ainsi que sur les formations et dispositifs d'aide est à mettre en œuvre.			
Objectifs	Faire un état des lieux de l'existant et partager les informations en Grand-Est.			
Critère d'évaluation	- Nombre de réunions effectuées entre les structures apicoles (ADAGE, FRAGE, FRSEA, ...) - Diffusion d'un logigramme à disposition de tous les apiculteurs - Publication annuelle des dispositifs d'aide existants et communication vers tous les apiculteurs via les structures régionales - Nombre d'installation de jeunes apiculteurs à titre professionnel - Evolution du nombre de ruches et du nombre de détenteurs (pros, double actifs et amateurs)			
Actions	N°	Intitulé	Pilote(s)	Priorité
	1	Définir l'activité d'apiculture, les notions de seuils d'accès aux dispositifs financiers et techniques et tenir à jour un état des lieux de l'apiculture en Grand Est	ADA GE, FRSEA, CRAGE, DRAAF	1
	2	Identifier, lister et diffuser l'ensemble des dispositifs d'aide à l'apiculture en Grand Est (installation, investissements, soutiens financiers à la production et / ou à sa filière, financements des accompagnements techniques...)	ADA GE, FRSEA, DRAAF	1

4.3 Accompagnement des secteurs d'activité non agricole (espaces urbains, infrastructures linéaires, grandes emprises foncières, secteurs industriels et aires protégées)

Orientation régionale	3	Accompagnement des secteurs d'activité non agricole	Axe PNA associé	3
Contexte	Les espaces et milieux concernés par cette orientation régionale sont très différents les uns des autres mais ils occupent une surface importante de nos territoires. Ces derniers ont un rôle à jouer pour la protection de la biodiversité et la qualité de notre cadre de vie. Or, ils subissent des pressions fortes pesant sur la biodiversité et particulièrement sur les insectes pollinisateurs et leurs milieux. L'urbanisation et la fragmentation des habitats sont des causes majeures de fragilisation des communautés de pollinisateurs et de leur perte de biodiversité. Il est donc important d'engager tous les secteurs d'activités à la préservation des milieux naturels favorables aux insectes pollinisateurs. Cette orientation doit également permettre de favoriser les échanges et les partages d'expérience sur les insectes pollinisateurs et la pollinisation entre les différents acteurs intervenant dans des champs d'activités variés.			
Objectifs	Mobiliser les acteurs intervenant dans des secteurs d'activités différents Favoriser les échanges et les partages de retours d'expérience entre ces acteurs Favoriser la préservation des insectes pollinisateurs sur ces différents espaces			
Critère d'évaluation	- Prise en compte des pollinisateurs dans la gestion et l'aménagement des différents espaces - Création d'une boîte à outils permettant de sensibiliser, former et accompagner les différents acteurs du territoire			
Actions	N°	Intitulé	Pilote(s) pressenti(s)	Priorité
	1.a	Intégrer la préservation des insectes pollinisateurs sauvages dans l' aménagement et la gestion des espaces urbains , des infrastructures linéaires , des grandes emprises foncières et des secteurs industriels	CEREMA FREDON GE CENS	1
	1.b	Intégrer la préservation des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des aires protégées , améliorer les connaissances sur ces derniers et accompagner les gestionnaires sur ces sujets	CENS SLE	1
	2	Sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les pollinisateurs sauvages	SLE, CENS, FREDON GE, RBA	1
	3	Former et accompagner techniquement les différents acteurs du territoire sur la prise en compte des pollinisateurs sauvages dans la gestion et les aménagements des différents espaces	RBA, FREDON GE, CENS	1

Les deux premières actions (actions 1.a et 1.b) concernent les différents secteurs d'activité et portent sur l'intégration des insectes pollinisateurs dans les aménagements et les gestion mis en œuvre sur ces derniers. Pour mener à bien ces actions, il est primordial de sensibiliser et d'informer les différents acteurs sur la problématique des pollinisateurs sauvages (action 2). Enfin, former et accompagner les différents acteurs est la clé pour favoriser l'intégration des enjeux « pollinisateurs » dans la gestion des différents espaces (action 3).

4.4 Préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs

Orientation régionale	4	Préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs	Axe PNA associé	4
Contexte	Les abeilles domestiques et les pollinisateurs sauvages sont soumis à une diversité de facteurs de stress (agents infectieux et parasitaires, prédateurs, etc.) pouvant impacter leur état de santé. En apiculture, la bonne gestion des risques sanitaires, des besoins alimentaires et des conditions de détention des abeilles mellifères représente un enjeu majeur pour la pérennisation d'un cheptel apicole en bonne santé.			
Objectifs	Renforcer les formations des apiculteurs et la maîtrise sanitaire des exploitations apicoles. Améliorer la surveillance des risques biologiques et chimiques et améliorer les mesures de lutte contre les agents potentiellement pathogènes. Préserver un bon état de santé des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages.			
Critères d'évaluations	- Mise en place d'une instance de gouvernance en santé des abeilles - Nombre de formations effectuées sur le sanitaire pour les apiculteurs - Nombre de groupes de travail réalisés			
Actions	N°	Intitulé	Pilote(s) pressenti(s)	Priorité
	1	Renforcer la gouvernance en santé des abeilles	ADA GE GDS GTV DRAAF	1
	2	Renforcer la performance sanitaire des exploitations apicoles	ADA GE GDS GTV DRAAF	1
	3	Améliorer la surveillance de l'état de santé des abeilles et autres pollinisateurs	ADA GE GDS GTV DRAAF	1
	4	Prévention et lutte contre les agresseurs biologiques des colonies d'Abeille domestique Fiche dédiée à la problématique du Frelon asiatique en Grand Est	ADA GE GDS ITSAP OVS	1
	5	Consolider les conditions de détention des abeilles, de densité et de localisation des colonies en fonction des capacités d'accueil des territoires	---	2

Pour cette orientation régionale, il est important de faire un point sur les actions du dispositif sanitaire « 55.01 » concernant l'animation sanitaire régionale en Grand Est. Plus précisément, il s'agit du Programme Sectoriel Apicole (PSA), financé par des fonds FranceAgriMer et porté par GDS France. Il s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique National de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027. Les sections apicoles des GDS jouent un rôle central dans la mise en œuvre du PSA au niveau régional et départemental en coordonnant les actions sanitaires apicoles sur leur territoire.

Le PSA poursuit plusieurs objectifs, notamment dans la prévention, la surveillance, la lutte et le suivi de l'acarien *Varroa destructor*, de l'agent causal de la Loque américaine (*Paenibacillus larvae*) et du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*). Les actions visent à :

- Sensibiliser, informer, former les apiculteurs et les acteurs sanitaires de proximité aux bonnes pratiques de prophylaxie et de lutte ;
- Faire évoluer les pratiques de lutte mises en place, individuellement et collectivement, afin qu'elles soient adaptées à chaque exploitation et conformes à la réglementation du médicament vétérinaire. Conseiller les apiculteurs sur la connaissance de l'infestation, l'utilisation du médicament et les périodes d'intervention efficaces ;
- Suivre les niveaux d'infestations par varroa, sur les territoires ;
- Encourager les déclarations des cas de loque américaine et diminuer à terme la prévalence d'infections cliniques ;
- Proposer des outils pour accompagner les apiculteurs (ex : visite individuelle conseil, outil d'autoévaluation...) ;
- Réduire les risques d'introduction d'*Aethina tumida* en métropole ;
- Préparer à une surveillance événementielle performante ;
- Mettre en œuvre un SIC reconnu Varroa ;
- Mettre en œuvre un SIC reconnu et étendu Loque américaine ;
- Mettre en œuvre un PSIC reconnu Prévention *Aethina tumida* ;
- Promouvoir l'OMAA (Non déployé en Grand Est).

En Grand Est, la mise en place du PSA est financée par des subventions FranceAgriMer à hauteur de 47 840 € équivalent à l'embauche de 1.15 ETP en 2024. Ces actions sont également soutenues par une aide à l'animation du Conseil régional à hauteur de 50 % pour une dépense éligible plafonnée à 30 000 €.

4.5 Partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs

Orientation régionale	5	Partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs	Axes PNA associés	2 et 6
Contexte	La préservation des insectes pollinisateurs, sauvages et domestiques, constitue un enjeu majeur pour garantir les capacités de production alimentaire d'un grand nombre de culture ainsi que pour préserver la diversité des espèces animales et végétales essentielles à l'équilibre des écosystèmes en Grand Est. Pour autant, les connaissances sur les pollinisateurs sont disparates et les actions favorables à ces derniers ne sont pas forcément bien connues. Enfin, le monde complexe qui tourne autour des pollinisateurs génère des incompréhensions et des a priori entre les agriculteurs, les apiculteurs et les associations de protection de la nature.			
Objectifs	Favoriser le partage des connaissances sur les bonnes pratiques agricoles. Favoriser la mise en œuvre de projets favorables aux pollinisateurs. Favoriser les échanges entre les différents acteurs : agricoles, apicoles et naturalistes.			
Critère d'évaluation	Nombre de formation dispensée Nombre d'agriculteurs ayant été accompagnés et sensibilisés Nombre d'infrastructures agro écologiques créées Nombre de réunions apiculteurs/agriculteurs et apiculteurs / associations de protection de la nature organisées			
Actions	N°	Intitulé	Pilote(s) pressenti(s)	Priorité
	1	Former et sensibiliser les professionnels de l'agriculture et les responsables de filières à la mise en place de pratiques vertueuses pour les pollinisateurs	CRAGE	1
	2	Accompagner (appui technique et créations d'outils) la mise en place de bonnes pratiques agricoles et d'infrastructures agroécologiques	CRAGE	1
	3	Mettre en place un processus pour résorber le conflit apis / non-apis	CRAGE	1

Cette orientation régionale, portant sur le partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs, se compose de trois actions qui viennent compléter la feuille de route réalisée par la Région Grand Est sur « l'amélioration de la ressource alimentaire pour les pollinisateurs en Grand Est » (Région Grand Est 2023).

5 Fiches action

Axe national		1	Orientation régionale	1	Amélioration des connaissances scientifiques
Action nationale	1	Action régionale	1	Développer et renforcer la connaissance sur l'identification et l'écologie des insectes pollinisateurs sauvages	
Priorité					
Axe de travail					
Objectifs					
Calendrier					
Contexte					
Description					
Action(s) associée(s)					
Indicateurs de résultats					
Echelle(s) de travail					
Evaluation financière					
Pilote(s) de l'action					
Partenaires potentiels					

6 Glossaire associé aux fiches-action

ADA GE	Association pour le développement de l'Apiculture en Grand Est
AERM	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
ARIENA	Réseau Alsacien d'éducation à la nature et à l'environnement
ATE	Aires terrestres éducatives
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CdL	Conservatoire du Littoral
CIFF	Couverts d'intérêt faunistique et floristique
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRAGE	Chambre Régionale d'Agriculture – Grand Est
DDPP	Directions Départementales de la Protection des Populations
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DOCOB	Document d'objectif
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EFESE	Evaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques
ENEDD	Réseau d'Education à la Nature et à l'Environnement vers un développement Durable en Champagne-Ardenne
ENSAIA	Ecole nationale supérieure d'Agronomie et des Industries alimentaires
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
ERC	Eviter, Réduire, Compenser
FRC GE	Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
FRSEA	Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GDS	Groupements de Défense Sanitaire
GTV	Groupeement Technique des Vétérinaires
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
LAE	Laboratoire Agronomie et Environnement
LorEEN	Réseau Lorraine Education à l'environnement et à la Nature
MAEC	Mesures agro-Environnementales et Climatiques
MSA	Mutualité sociale agricole
OA	Observatoire des abeilles
ODONAT	Office des données naturalistes du Grand Est
OFB	Office français de la biodiversité
OGEB	Observatoire
OMAA	Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles
OPIE	Office pour les insectes et leur environnement
OTEX	Orientations technico économiques des exploitations
OVVT	Organisme Vétérinaire à Vocation Technique

PLU	Plan local d'Urbanisme
PNA	Plan National d'Action
PNR	Parc Naturel Régional
PSIC	Programme sanitaire d'intérêt collectif
RBA	Réseau Biodiversité pour les Abeilles
Renard	Regroupement des Naturalistes Ardennais
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SINP	Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel
SLE	Société Lorraine d'Entomologie
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer Français
SPIGest	Synergie Plantes Invasives Grand Est
SPIPOLL	Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
TEN	Territoires engagés pour la nature
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
VNF	Voies navigables de France
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

7 Bibliographie

- ADA Grand Est. 2023. « Aides à l'apiculture - FranceAgriMer ». 2023. <https://www.ada-grand-est.org/wp-content/uploads/2024/05/AIDES-APICULTURE-FranceAgriMer-Grand-Est.png>.
- . 2024a. « Aides à l'apiculture - MAEC Apiculture ». 2024. <https://www.ada-grand-est.org/wp-content/uploads/2024/05/AIDES-APICULTURE-MAEC-API-Grand-Est.png>.
- . 2024b. « Aides à l'apiculture - Région Grand Est ». 2024. <https://www.ada-grand-est.org/wp-content/uploads/2024/05/AIDES-APICULTURE-Ipage-Grand-Est.png>.
- ADA Grand Est, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. 2023. « Apiculture en Grand Est - Année 2023 », 2023.
- « Atlas des bourdons de Belgique et du nord de la France - ». s. d. Consulté le 3 octobre 2024. <https://sapoll.eu/accueil/telechargements/atlas-des-bourdons-de-belgique-et-du-nord-de-la-france/>.
- Beyou, William, Ophélie Darses, et Philippe Puydarrieux. 2016. « Le service de pollinisation ».
- Braglia, Chiara, Daniele Alberoni, Diana Di Gioia, Alessandra Giacomelli, Michel Bocquet, et Philippe Bulet. 2024. « Application of a Robust MALDI Mass Spectrometry Approach for Bee Pollen Investigation ». *Analytical and Bioanalytical Chemistry* 416 (19): 4315-24. <https://doi.org/10.1007/s00216-024-05368-9>.
- Chambre d'agriculture Grand Est. 2024. « Le Point Accueil Installation ». 18 mars 2024. <https://grandest.chambre-agriculture.fr/formation-emploi/je-minstalle-en-agriculture/le-point-accueil-installation/>.
- Darwall, William, Mary Seddon, Viola Clausnitzer, et Neil Cumberlidge. 2012. « Status and Trends: Freshwater Invertebrate Life ». In , 27-34.
- FNAB. s. d. « Aides à l'apiculture bio ». *Produire Bio* (blog). Consulté le 8 août 2024. <https://www.produire-bio.fr/filiere-apiculture-biologique/aides-a-lapiculture-bio/>.
- Gadoum S., et J.-M. Roux-Fouillet. 2016. « Plan national d'actions "France Terre de pollinisateurs" pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages ».
- Grand Est. 2020. « La Stratégie Régionale pour la Biodiversité, 2020-2027 ».
- Interreg France-Wallonie-Vlaanderen. s. d. « SAPOLL, le résumé ». Consulté le 3 octobre 2024. <https://sapoll.eu/sapoll/le-resume/>.
- IPBES. 2016. « Rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire ».
- Ministère de la transition écologique, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. 2021. « Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 ». 2021. <https://agriculture.gouv.fr/plan-national-en-faveur-des-insectes-pollinisateurs-et-de-la-pollinisation-2021-2026>.
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. 2023. « Paiements découplés : Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs ».
- MSA Lorraine. s. d. « MSA - Santé et sécurité au travail - MSA Lorraine ». Consulté le 8 août 2024. <https://lorraine.msa.fr/lfp/sst>.
- Ollerton, Jeff, Rachael Winfree, et Sam Tarrant. 2011. « How Many Flowering Plants Are Pollinated by Animals? » *Oikos* 120 (3): 321-26. <https://doi.org/10.1111/j.1600-0706.2010.18644.x>.
- Région Grand Est. 2021. « Observatoire Grand Est de la biodiversité ». <https://biodiversite.grandest.fr/la-biodiversite-a-la-loupe/observatoire-regional-biodiversite/>.
- . 2023. « Feuille de route "amélioration de la ressource alimentaire pour les pollinisateurs en Grand Est" ».
- « Transmission de pathogènes entre pollinisateurs ». 2024. Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. 3 juin 2024. <https://www.anses.fr/fr/content/transmission-pathogenes-entre-pollinisateurs>.
- Vassel, Stéphane, Laura Lamotte, URCPIE Nouvelle-Aquitaine, Véronique Barthelemy, Christelle Brochard, Bertrand Chevalier, Marie-Agnès Godin, Joanna Perrodin, Laurent Chabrol, et Mélanie Nuñez. 2022. « Feuille de route 2022-2026 en faveur des insectes pollinisateurs - Volet pollinisateurs sauvages ».

8 Annexes

Liste des annexes

Annexe 1	Autres structures et personnes ayant participées à la déclinaison régionale du PNA en faveur des pollinisateurs
Annexe 2	Tableau des statuts de la MSA (Axe 2 – Action 1)
Annexe 3	Les aides financières en apiculture (Axe 2 – Action 1)
Annexe 4	Tableau des droits des apiculteurs en fonction des statuts (Axe 2 – Action 1)
Annexe 5	Apiculture en Grand-Est – année 2023 (Axe 2 – Action 1)
Annexe 6	Accompagnement et formation des apiculteurs (Axe 2 – Action 2)
Annexe 7	Piste de cahier des charges pour transformer/Gérer des espaces en faveur des pollinisateurs (Axe 3 – Action 1.a)
Annexe 8	Les financements possibles (Axe 3 – Actions 1.a, 2 et 3)
Annexe 9	Informations complémentaires (Axe 4 – Action 3)

Annexe 1 :

Autres structures et personnes ayant participées à la déclinaison régionale du PNA en faveur des pollinisateurs

Tableau 3: Autres structures et personnes ayant participées à la déclinaison régionale du PNA en faveur des pollinisateurs

Agnès Arnoult - Grand Reims	Estelle Proana - Région Grand-Est
Alice Michelot-Antalik - Université de Lorraine	François Phulpin - ADA Grand-Est
Anouk Leprovost - INRAE LAE de Nancy	Hélène Habachi - Grand Nancy
Arnaud Buisson-Delandre - EPFGE	Julie Offerle - Ardenne Métropole
Aymeric Mionnet - LPO	Julien Chojnowski - CdL
Benoit Grandmougin - Région Grand-Est	Louise Lérault - CDA55
Brice Corrigeux - Université de Lorraine	Margaux Voyer - CD55
Chantal Rabolin - INRAE LAE	Marie Deligny - LPO Champagne-Ardenne
Charlotte Kourkgy - OFB	Nadia Michel - Univesité de Lorraine
Christophe Brua - SAE	Nicolas Harter – Association Renard
Christophe Ringeisen - SCIC Végétal Nord-Est	Pauline Batilliot - FRC Grand-Est
Delphine Leturque - CD08	Raynald Moratin - ODONAT Grand-Est
Detemple Jacques - SCIC Végétal Nord-Est	Victoria Chanzy - Châlons-Agglo
Emilio Rojas - ODONAT Grand-Est	-

Annexe 2 :
Tableau des statuts de la MSA
(Axe 2 – Action 1)

Tableau 4 : Les différents statuts de la MSA (Sécurité sociale agricole)

Statut social	Retraite, maladie, prestations familiales	Moins de 50 ruches	Aucun statut social
		De 50 à 199 ruches	Cotisant solidaire
		+ de 200 ruches (ou AMA atteinte par l'un des trois critères)	Exploitation agricole
Statut fiscal	Différents régimes d'imposition	Régime d'imposition	Micro BA (recettes < 120.000€ HT)
			Réel (recettes > 120.000€ HT)
		Régime d'affiliation TVA	Régime simplifié agricole <i>Assujettissement</i>
			Remboursement forfaitaire agricole <i>Non-assujettissement</i>
Statut juridique de l'entreprise	À déterminer en fonction du projet	Seul ou avec aide familiale	Exploitation individuelle
		Association avec un ou plusieurs apiculteurs	Société (GAEC, EARL, SCEA...)

Annexe 3 :
Les aides financières en apiculture (Axe 2 – Action 1)

Les aides FranceAgriMer : (ADA Grand Est 2023)

- Aide « Rationalisation de la Transhumance »
- Aide « Préservation, repeuplement et développement du Cheptel Apicole »

Les aides aux investissements en Grand Est : (ADA Grand Est 2024)

- IPAGE Élevage
- IPAGE Transformation / Commercialisation
- Soutien à la mise en marché des productions agricoles régionales

Les MAEC API (nouvelle fiche à venir avec nouveau dispositif 2025) : (ADA Grand Est 2024a)

- MAEC API : Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité

Les aides à l'installation (Fiche ADA Grand Est en cours de réalisation) :

- Page des aides à l'installation (Chambre d'agriculture Grand Est 2024)
- **Aide à l'Installation en Agriculture (AIA)** : Dispositif d'aide au démarrage destiné aux Jeunes Agriculteurs (JA) âgés entre 18 et 40 ans. Son montant peut atteindre jusqu'à 44 000 € et varie en fonction de la zone d'installation, de la nature du projet et des priorités fixées dans les régions. <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/installation-agriculture/>
- **Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur (AINA)** : Dispositif d'aide destiné aux Nouveaux Agriculteurs âgés entre 41 et 50 ans. Similaire à l'AIA, elle propose jusqu'à 13 000 € aux nouveaux agriculteurs qui ne sont plus éligibles à l'aide JA en raison de leur âge. <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/installation-nouvel-agriculteur/>

Autres aides aux Jeunes Agriculteurs :

- **L'Aide Complémentaire au revenu pour les Jeunes Agriculteurs (ACJA)** est une aide forfaitaire compatible avec d'autres dispositifs. Elle s'élève à un montant de base de 4 469 € par exploitation et est versée pour une période maximale de 5 ans. Elle nécessite de posséder des DPB. (ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire 2023)
- **Le prêt bonifié** : Les prêts bonifiés, progressivement supprimés en faveur de la hausse de l'Aide aux Jeunes Agriculteurs, sont parfois encore accordés par certaines banques (Crédit Agricole, Crédit Mutuel...).

Aides aux exploitations apicoles BIO : (FNAB)

- **Crédit d'impôt** : les apiculteurs BIO peuvent demander tous les ans le crédit d'impôt bio. Pour y être éligible, au moins 40% du chiffre d'affaires agricole doit provenir d'activités relevant du mode de production biologique (y compris en cours de conversion).
- Des aides exceptionnelles sont débloquentées par les institutions lors de situations de crise. Pour l'heure il n'existe aucune autre aide structurée et permanente pour les exploitants apicoles BIO.

Aides à la santé et à la sécurité : (MSA Lorraine)

- **Prévention du risque au travail** : différentes aides de la MSA et des Assurances Santé existent afin de soutenir l'apiculteur dans l'élaboration de plan de prévention des risques ou pour l'achat de matériel visant à améliorer ses conditions de travail. Ces aides sont différentes en fonction des départements. Par exemple : la MSA Lorraine propose l'AFSA, l'Aide financière simplifiée agricole.

Annexe 4 :

Tableau des droits des apiculteurs en fonction des statuts

(Axe 2 – Action 1)

Tableau 5 : Droits des apiculteurs en fonction des statuts

NOM DU STATUT SOCIAL	APICULTEUR de moins de 50 ruches	COTISANT SOLIDAIRE	EXPLOITANT AGRICOLE
Critères d'affiliation	Jusqu'à 49 ruches déclarées	Entre 50 et 199 ruches déclarées (Et moins de 1200h/an et moins de 800 SMIC horaire) *	À partir de 200 ruches déclarées ou 1200 h/an ou 800 SMIC horaire.
Vos droits	• Pas de cotisation sociale. • Maintien des droits sociaux antérieurs. • Pas de couverture sociale, pas de retraite.	• Cotisations sociales réduites (n'ouvrant aucun droit). • La cotisation de solidarité n'ouvre pas de droits santé, famille et retraite. Ce sont les droits de l'activité principale qui prévalent • Assurance accident du travail, sous certaines conditions. • Pas de couverture sociale, pas de retraite. • Accès au fonds VIVEA pour des formations professionnelles, sous certaines conditions.	• Cotisations calculées sur revenus professionnels. • Couverture sociale, retraite, etc. • Accès avant 40 ans aux aides de l'État à l'installation. • Possibilité de déposer un permis de construire (bâtiment technique) selon le protocole de construction en zone agricole. • Accès au fonds VIVEA pour des formations professionnelles.
Estimation du montant des cotisations	0 €	24 % du bénéfice imposable (qui est égal à 13% de votre bénéfice agricole déclaré). En absence de bénéfice, seule la cotisation ATEXA sera demandée.	45% du bénéfice imposable (qui est égal à 13% de votre bénéfice agricole déclaré).

* Ceci signifie donc que les apiculteurs qui gèrent entre 50 et 199 ruches et qui, par ailleurs, n'ont pas fait valoir leurs droits à la retraite, seront affiliés au régime exploitant agricole de plein droit :

- Si leur temps de travail sur l'exploitation dépasse 1200h/an.
- Ou si leur revenu professionnel est au moins égal à 800 SMIC (9 320 € brut par an, tel que fixé au 01/01/24).

Cette affiliation sera maintenue les années suivantes, en cas de diminution des revenus professionnels n'excédant pas 20 % de l'assiette précitée. Ainsi les intéressés demeureront assujettis au régime des

non-salariés agricoles dès lors que leurs revenus professionnels restent supérieurs à 640 SMIC, c'est-à-dire supérieurs à un montant de 7 456 € brut par an.

Ressources utiles CAP :

Les ouvrages et les sites de références pour obtenir des informations liées à l'apiculture (liste non exhaustive) :

- Le Guide « [Devenir Apiculteur Professionnel](#) » - ADA France (version 2 à venir fin 2024)
- Le [Guide des bonnes pratiques apicoles](#) – ITSAP (validé par le ministère comme référence)
- Le [Guide technique du Producteur de Gelée Royale](#) - GPGR
- Le [Traité Rustica de l'Apiculture](#)

Des sites internet sur l'apiculture et l'installation en apiculture :

- [ADA France](#)
- [ADA Grand Est](#)
- [ANERCEA](#)
- [Chambre d'Agriculture du Grand Est](#)
- [GDS Centre Section apicole](#)
- [GPGR](#)
- [ITSAP](#)

document de travail

Annexe 5 :
Apiculture en Grand-Est – année 2023
(Axe 2 – Action 1)

APICULTURE EN GRAND EST

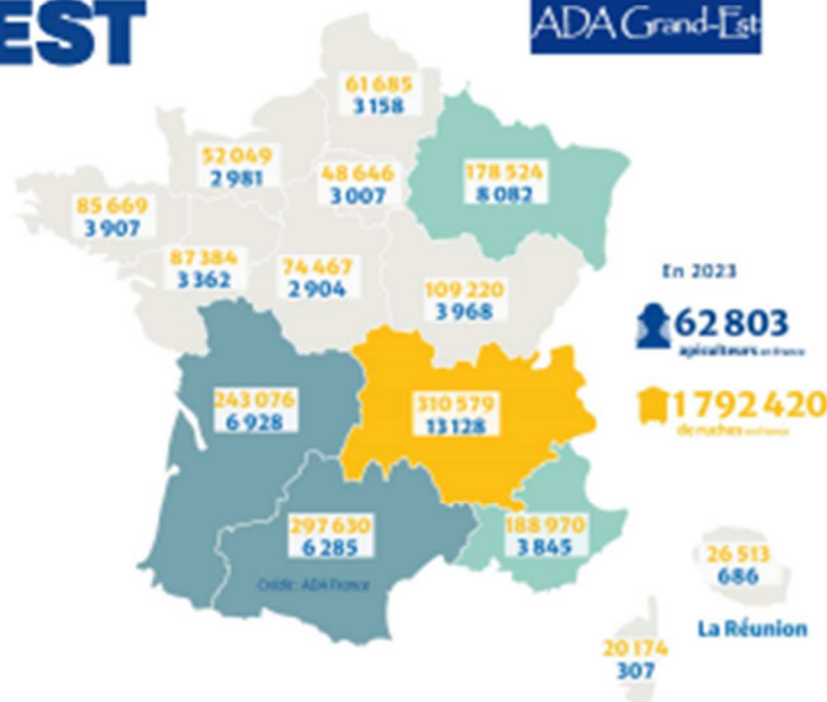
Année 2023



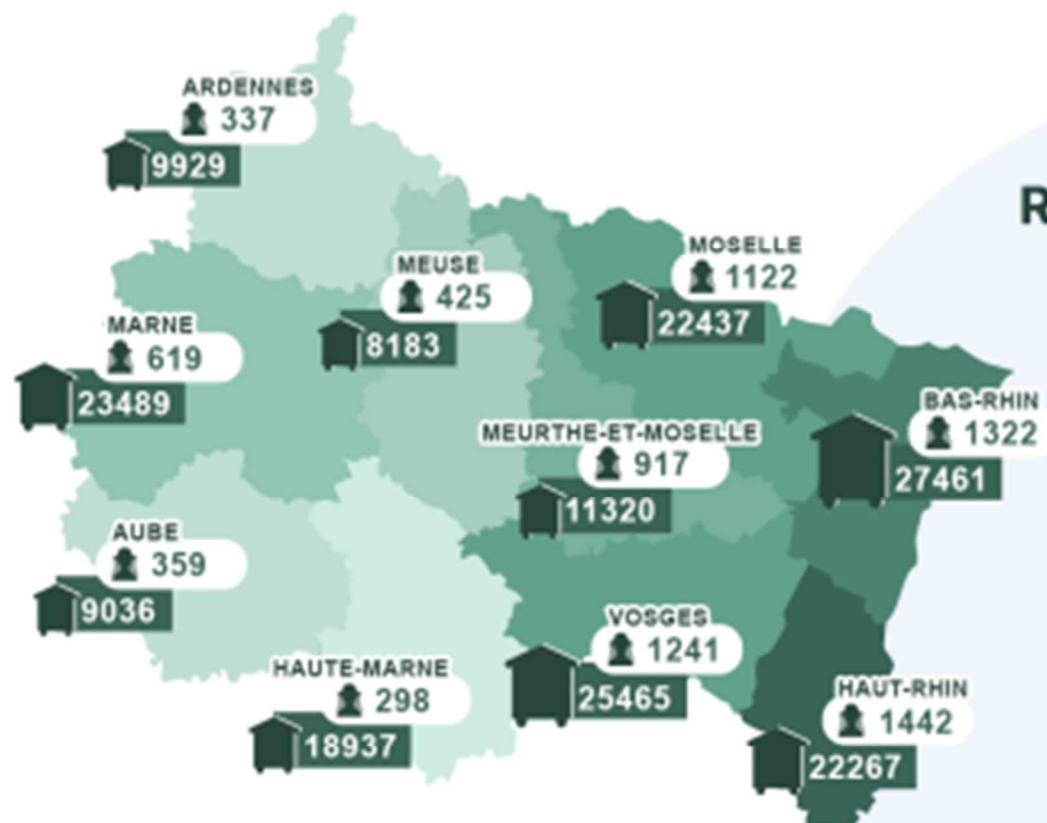
Selon les déclarations annuelles de ruchers, le nombre d'apiculteurs et de ruches en Grand Est a encore augmenté sur la saison 2023 : la région compte 312 nouveaux apiculteurs, et près de 10 000 ruches supplémentaires.

En 2022, le Grand Est comptait 7770 apiculteurs. Avec 8082 apiculteurs en 2023, le Grand Est conserve sa place de 2^{ème} région française en nombre d'apiculteurs après l'Auvergne Rhône-Alpes. L'effectif de 178 524 ruches nous situe en 5^{ème} position des régions françaises vis-à-vis de la quantité de ruches.

La répartition par catégorie des apiculteurs et de leurs ruches reste inchangée. 180 apiculteurs professionnels concentrent 46% des ruches de la



région. Une autre part des ruches, 40% d'elles, sont réparties sur les 7648 apiculteurs non-professionnels du territoire. Les apiculteurs pluriactifs représentent quant à eux 3,14% des apiculteurs pour 14% des ruches du Grand Est.



Région Grand Est

Nombre d'apiculteurs
8082

Nombre de ruches
178 524

Alsace
2764 apiculteurs / 49 728 ruches

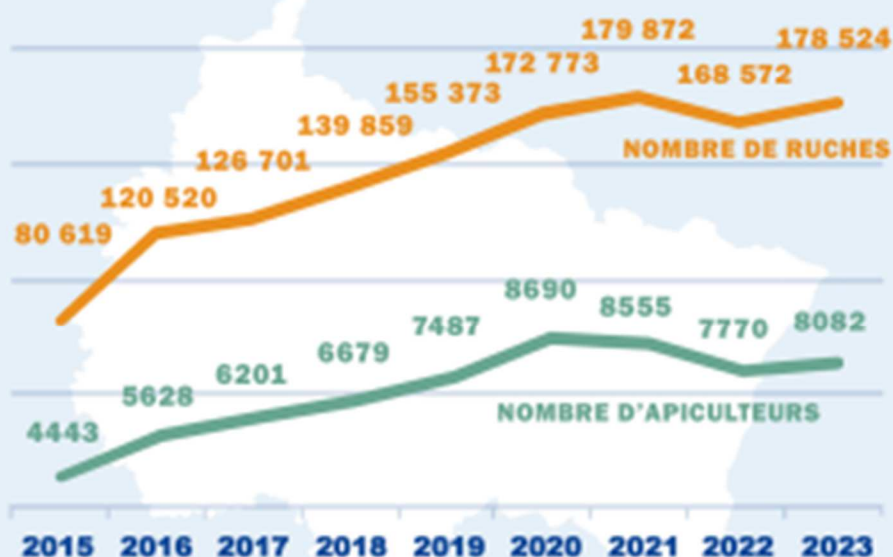
Lorraine
3705 apiculteurs / 67 405 ruches

Champagne-Ardenne
1613 apiculteurs / 61 391 ruches

Nombre d'apiculteurs et de ruches par département en Grand Est en 2023

Données : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Crédit graphique ADA Grand Est

Évolution de la filière apicole en Grand Est de 2015 à 2023



Données : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Crédit graphique ADA Grand Est



© Damien Tupinier

Répartition des apiculteurs et des ruches par catégorie d'apiculteurs en Grand Est en 2023



94,63%

7 648 APICULTEURS NON-PROFESSIONNELS
(1 - 49 RUCHES)

3,14%

254 APICULTEURS PLURIACTIFS
(50 - 199 RUCHES)

2,23%

180 APICULTEURS PROFESSIONNELS
(> 200 RUCHES)

46%

82 700 RUCHES
APICULTEURS PROFESSIONNELS

40%

70 699 RUCHES
APICULTEURS NON-PROFESSIONNELS

14%

25 125 RUCHES
APICULTEURS PLURIACTIFS



© Dmytro Glazunov

Données : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Crédit graphique ADA Grand Est

Annexe 6 :
Accompagnement et formation des apiculteurs
(Axe 2 – Action 2)

Accompagnement :

Différentes structures proposent des accompagnements aux apiculteurs selon leurs besoins :

- Représentation syndicale (FRSEA section apicole, Confédération Paysanne, Coordination Rurale, FFAP, UNAF, SNA, SPMF...) ;
- Accompagnement technique à l'installation : Chambres d'agriculture en Grand Est ;
- Accompagnement par l'ADA Grand Est au développement technique et conseil à l'installation spécifique de l'apiculteur, en complémentarité du travail fait par les chambres d'agriculture sur les PAI et PPP (simulation financière apicole, gestion du cheptel, répartition du temps de travail par atelier apicole, outils de coût de production) ;
- Accompagnement de l'ADA Grand Est dans la gestion de la lutte contre le Varroa à l'échelle d'une exploitation et recherche appliquée pour adapter l'apiculture aux nouveaux enjeux ;
- Accompagnement des GDSA (11 en Grand Est) pour le partage d'informations, des bonnes pratiques sanitaires et les commandes groupées des médicaments ;
- Accompagnement des apiculteurs, petits producteurs ou de loisirs : la FRAGE et autres structures collectives associatives.

Formation :

Différents organismes proposent des formations dédiées aux apiculteurs professionnels et non-professionnels. Ces formations sont primordiales pour le développement des exploitations apicoles (conformité aux nouvelles réglementations, innovations techniques, partage de bonnes pratiques sanitaires...), le maintien et la croissance du cheptel, la protection de la bonne santé de l'abeille domestique, et par rayonnement des pollinisateurs sauvages.

Liste des organismes délivrant des formations apicoles :

- ADA Grand Est (formations techniques, pratiques apicoles, réglementations apicoles) ;
- Ruchers écoles (pratiques apicoles) ;
- Chambre d'agriculture (formation sur les thématiques de la gestion de l'exploitation agricoles) ;
- MSA (formation RH, recrutement TESA, TMS).

Annexe 7 :
**Piste de cahier des charges pour transformer/Gérer des espaces en
faveur des pollinisateurs**
(Axe 3 – Action 1.a)

Pistes de **cahier des charges** pour transformer / gérer des espaces en faveur des pollinisateurs :

- Les espaces seront naturels avec, notamment, des végétaux et essences spontanées.
- La préservation de la qualité des sols sera favorisée plutôt que des apports de fertilisants (et si nécessaire pour le maintien des plantes à fleurs, une fertilisation à base de matières organiques).
- Le travail de la terre ne devra pas être incompatible avec le cycle biologique des espèces. Les méthodes d'entretien promues permettront de maintenir certaines espèces végétales favorables aux pollinisateurs (exemple, le lierre).
- Les zones « pièges », c'est-à-dire les zones qui seront défavorables aux pollinisateurs (comme des sites où l'analyse de la toxicité de l'environnement révèle une pollution très élevée) seront identifiées avant mise en œuvre d'une démarche favorable aux pollinisateurs.

document de travail

Annexe 8 :
Les financements possibles (Axe 3 – Actions 1.a, 2 et 3)

Concernant les actions de sensibilisation et de communication :

- Lignes sensibilisation/communication dans les AAP/ABC ;
- Financements sur la communication conduites par l'AERM ou le Grand Est (mise en place d'outils de communication) ;
- Cellules d'animation des associations ;
- Fonds privés/mécénat ;
- Aides départementales sur les frais de fonctionnement d'associations,
- Bénévolats, ...

Concernant les actions de formation et d'accompagnement :

- Projet ABC (partie sensibilisation) ;
- Aides départementales/régionales ;
- Projet trame vert et bleue (partie sensibilisation), communes ;
- Cellules d'animation des associations.

Concernant les actions d'aménagement et de gestion :

- Fonds propres des entreprises privées.
- Dispositifs d'accompagnement financier des entreprises (« Entreprise et biodiversité ») portés par la région Grand Est.
- Dispositifs d'accompagnement des collectivités par la Région Grand Est et par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la gestion différenciée et les projets d'aménagement durable des espaces (Source : Vos aides régionales & européennes - GrandEst).
- Cellule de sensibilisation et accompagnement des professionnels dans les zones non agricoles (FREDON).

Annexe 9 :
Informations complémentaires (Axe 4 – Action 3)

L'Enquête Nationale de Mortalité Hivernale des colonies d'Abeilles (ENMHA) :

En région Grand Est, le taux de participation a atteint 28% des apiculteurs de la région (2.169 participants), couvrant le devenir de 19% des ruches déclarées de la région (31.841 ruches). Grâce aux répondants, il est possible de :

- Mesurer les pertes de ruches de façon objective et représentative de la situation régionale.
- Situer notre région par rapport aux autres (voir le bilan national proposé sur la plateforme de l'ESA).
- Identifier les facteurs reliés aux fortes pertes afin de proposer des pistes d'actions pour les minimiser (voir les analyses proposées par l'ADA Grand Est ici).

Déclaration annuelle des ruches :

Voici les points essentiels à retenir pour les aspects sanitaires :

1. **Période de déclaration** : Elle doit être effectuée chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre.
2. La localisation des colonies est cruciale pour l'efficacité des actions sanitaires en cas de crise, notamment face à la menace d'*Aethina tumida*.
3. Cette déclaration est essentielle pour la filière apicole française, permettant une meilleure gestion et un suivi efficace du cheptel d'abeilles.

Protocoles :

- COI Barcode : Utilise une séquence d'ADN spécifique (COI) pour identifier les espèces. C'est une méthode génétique nécessitant des séquenceurs d'ADN et des bases de données de référence pour l'identification.
- MALDI : Utilise la spectrométrie de masse pour analyser les biomolécules. C'est une méthode rapide et économique pour identifier les protéines et les microorganismes, souvent utilisée en microbiologie clinique.